

Séance du lundi 29 juin 2015

Date de Convocation : mardi 23 juin 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2015.06.15a - Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal - Exercice 2014 - Budgets ville, eau, assainissement, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires, camping municipal et lotissements - Approbation

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Xavier BRETON, Jérôme BUISSON, Vanessa CARRARA, Vasilica CHARNAY, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Ouadie MEHDI, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Guillaume LACROIX à Gérard LORA TONET, Pascale BONNET SIMON à Julien LE GLOU, Sylviane CHENE à Ouadie MEHDI, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Françoise COMTE à Elisabeth PASUT, Martine DESBENOIT à Thierry MOIROUX, Catherine MAITRE à Jean-François DEBAT, Fabien MARECHAL à Pierre LURIN, Andy NKUNDIKIJE à Jacques VIEILLE

Absent :

Raphaël DURET

Secrétaire de séance : Charline LIOTIER

Rapporteur : Jean-Marc GERLIER

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2014 du trésorier municipal.

Motivation et opportunité de la décision

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSTATANT que figurent des prévisions budgétaires sur les chapitres 042, 040, 77 et 024 qui ne correspondent pas à des prévisions de l'ordonnateur,

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBSERVE que les prévisions budgétaires des chapitres 042, 040, 77 et 024 ne correspondent pas à des prévisions de l'ordonnateur.